



Le Parlement « rapaillé » : la méthodologie de la reconstitution des débats

« Gleanings » for a Parliament. The methodology of Parliamentary Proceedings reconstitution

Gilles Gallichan

Numéro 58, 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1008124ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1008124ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Résumé de l'article

Entrepris dans les années 1970, le programme de reconstitution des débats parlementaires québécois antérieurs à 1963 est maintenant une réalité. Au fil des années, une équipe d'historiens de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec a mis au point une méthode originale, adaptée à ce type de restauration forcément partielle d'une source écrite. Le nombre et la variété des sources, la diversité des styles, leur connotation politique, la sélection et les liens syntaxiques pour produire un texte cohérent et lisible ont nécessité une approche critique et une grande rigueur méthodologique. Arrivé à terme plus de 30 ans après son ouverture, le chantier de la reconstitution des débats représente une véritable aventure historiographique.

Citer cet article

Gallichan, G. (2004). Le Parlement « rapaillé » : la méthodologie de la reconstitution des débats. *Les Cahiers des dix*, (58), 273–296.
<https://doi.org/10.7202/1008124ar>

Le Parlement « rapaillé » : la méthodologie de la reconstitution des débats

PAR GILLES GALLICHAN¹

*Je ne suis pas revenu pour revenir
Je suis arrivé à ce qui commence.*
G. Miron, *L'Homme rapaillé*

Il y a plus de 30 ans, l'Assemblée nationale du Québec a entrepris de reconstituer le journal de ses débats parlementaires pour combler l'absence d'un tel instrument avant 1964. L'évolution de la société québécoise telle que dessinée au plus haut niveau de son gouvernement et l'importance des enjeux débattus dans son Parlement imposaient ce devoir de mémoire qui concrétisait la devise même du Québec : « Je me souviens ».

C'est grâce aux recherches doctorales de l'historien Marcel Hamelin² et son initiative pour reconstituer les débats québécois entre 1867 et 1878 que le travail a pu s'enraciner au sein même de l'institution parlementaire. La poursuite de ce

-
1. L'auteur a travaillé à la reconstitution des débats de 1981 à 1986 et y travaille encore depuis 1992. C'est avec reconnaissance qu'il dédie le présent texte à tous ceux et celles qui ont œuvré à la réalisation de ce programme depuis ses origines, et particulièrement à M. Jocelyn Saint-Pierre qui le soutient et l'administre depuis plus de 30 ans.
 2. MARCEL HAMELIN, *Les premières années du parlementarisme québécois 1867-1878*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, xii, 386 p.

travail fut appuyée par M. André Beaulieu, directeur adjoint de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, et par M. Jean-Charles Bonenfant, ancien directeur de la Bibliothèque, qui sensibilisèrent à ce projet M. Jean-Noël Lavoie, alors président de l'Assemblée nationale. Une équipe de jeunes historiens fut donc réunie à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale pour éditer le travail effectué par Marcel Hamelin et ses attachés de recherche et pour poursuivre le travail de reconstitution des débats de la période de 1893 à 1963³.

Ce vaste chantier historiographique a été semé de nombreuses difficultés, inhérentes aux travaux de recherche qui nécessitent un investissement de temps et de ressources. Pourtant, malgré une suspension de cinq ans entre 1986 et 1991, le programme arrive finalement à son terme en 2005 pour le travail de base⁴. Au cours des prochaines années, il restera à compléter le travail d'édition, d'indexation et de diffusion des quelque 65 000 pages que représente ce corpus.

En 1992, à l'occasion du deuxième centenaire des institutions parlementaires au Québec, trois historiens de l'Université Laval publiaient une anthologie des débats parlementaires les plus illustres de l'histoire québécoise et saluaient le programme de reconstitution des débats comme une « reconstitution de notre mémoire collective », cherchant à « faire connaître, apprécier et comprendre les enjeux des décisions importantes qui ont jalonné la marche de la société québécoise vers la maturité et la modernité⁵ ».

3. Entre 1878 et 1892, un journal des débats fut édité, d'abord par Alphonse Desjardins, puis par Narcisse Malenfant et par Louis-Georges Desjardins. Cette source précieuse pour étudier la période n'est cependant pas complète. Elle ne situe pas les discours dans le processus législatif et procédural. La source est aussi sélective, car plusieurs débats jugés moins importants par les éditeurs n'ont pas été retenus dans ce journal. On peut le constater en comparant ces débats aux chroniques parlementaires dans les journaux de l'époque. Il est à espérer qu'un nouveau programme de réédition des débats de 1878 à 1892, enrichis des sources officielles et complémentaires, viendra éventuellement parachever le travail de reconstitution des débats du Québec depuis la Confédération.
4. Pour un historique du programme de la reconstitution des débats et des avatars rencontrés au cours de sa réalisation voir : G. GALLICHAN, « La reconstitution des débats parlementaires du Québec : mémoire politique et identité nationale », dans : *Constructions identitaires et pratiques sociales. Actes du colloque en hommage à Pierre Savard, tenu à l'Université d'Ottawa les 4, 5, 6 octobre 2000* (textes réunis par J.-P. Wallot avec la collaboration de Pierre Lanthier et Hubert Watelet), Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa : CRCCF, 2002, p. 242-254 ; et JOCELYN SAINT-PIERRE « La reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec, une entreprise gigantesque de rattrapage historique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 11, n° 3, printemps 2003, p. 12-22.
5. RÉAL BELANGER, RICHARD JONES, MARC VALLIÈRES, *Les grands débats parlementaires 1792-1992*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. x.

Au fil des ans, la méthodologie de reconstitution des débats s'est affinée, en dépouillant systématiquement toutes les sources pertinentes et en les traitant avec le plus grand soin, évitant les doublons, les pièges de l'harmonisation sémantique et stylistique, ceux de la concordance des temps de verbes, des styles direct ou indirect et bien d'autres. L'arrivée des outils informatiques, tels les logiciels de traitement de texte dans le processus, a révolutionné le travail et permis une intégration beaucoup plus détaillée des textes. À cela, a toujours présidé le respect intégral des sources qu'il faut, bien sûr, intercaler les unes dans les autres pour produire un texte lisible et cohérent.

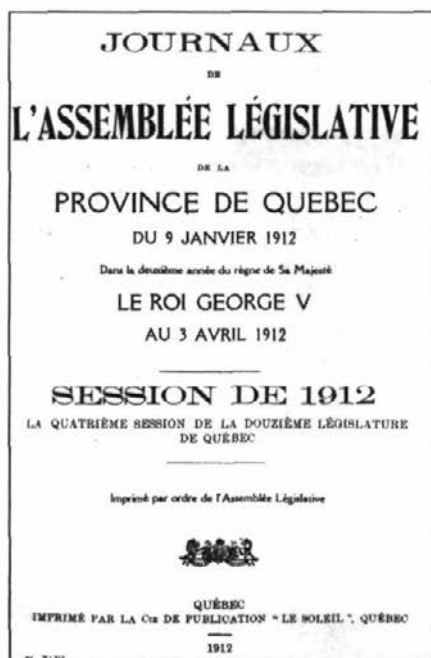
Cette méthode est propre à ce type de reconstruction d'une source documentaire. Elle ne se compare pas aux méthodes d'édition critique d'œuvres littéraires, mais lui emprunte cependant quelques principes. Il faut bien comprendre que le travail de reconstitution des débats n'est pas une simple mise en forme pour éditer une source préexistante; il s'agit ici de la complète reconstruction d'une source dont il ne reste que des fragments, des extraits, des résumés réunis par différents acteurs et témoins de la scène. Il ne s'agit pas davantage d'enchaîner bout à bout les différentes chroniques, mais de les amalgamer pour reconstituer la somme de toutes les versions retrouvées dans les journaux et autres documents. On a déjà utilisé à propos de la reconstitution des débats l'expression « archéologie de la parole ». Le terme est assez juste en ce qu'il suppose une recherche pour rassembler des fragments de discours, les répertorier, les analyser et les assembler en un tout reconstruit, mais cohérent, basé sur une compréhension fondamentale du discours.

La reconstitution des débats ne peut prétendre à l'exhaustivité des discours, puisqu'elle est tributaire des sources et des témoignages laissés par les contemporains. Elle peut cependant assurer le lecteur qu'il y trouvera réunis tous les éléments lui offrant la version la plus complète et la plus fiable qu'il puisse consulter sur un débat parlementaire.

La reconstitution des débats n'est possible qu'après un long et délicat processus. C'est en respectant chacune des étapes de ce processus que l'Assemblée nationale peut publier une version des débats reconstitués qui soit à l'abri d'une interprétation partisane et qui soit investie tant d'une valeur scientifique que d'une rigueur méthodologique. Les citoyens du Québec, les chercheurs universitaires, les juristes, les parlementaires eux-mêmes ainsi que des usagers de partout dans le monde sont en droit d'exiger de tels critères pour une source pérenne qui servira les recherches visant à mieux comprendre la société québécoise et ses institutions.

La cueillette des sources

La première étape est consacrée au repérage et à la cueillette des sources. La reconstitution est basée sur des sources officielles, archivistiques ainsi que sur diverses sources imprimées, principalement journalistiques. Les sources officielles sont les *Feuilletons* ou ordres du jour des séances, imprimés à l'intention des députés et qui contiennent tous les éléments dûment inscrits, susceptibles d'être appelés à l'attention de la Chambre. Outre les sujets inscrits à l'ordre du jour, un député peut également présenter, avec la permission de l'Assemblée, une motion sans préavis ou intervenir sur un événement de l'actualité, tel le décès d'une personnalité publique, par exemple.



Les Journaux de l'Assemblée législative sont parfois confondus avec le Journal des débats. Ils constituent en fait le compte rendu de la procédure parlementaire d'une session et non des discours.

(Bibliothèque de l'Assemblée nationale)

Jusqu'en 1971, les *Journaux de l'Assemblée législative* furent publiés à la fin de chaque session, sous l'autorité du greffier ou secrétaire général de l'Assemblée. Ils réunissaient les procès-verbaux de toutes les séances de la session. Plusieurs confondent ces *Journaux de l'Assemblée* avec le *Journal des débats*. On n'y trouve cependant aucun discours, mais uniquement la procédure entourant chacun des éléments appelés au cours de la séance. Les *Journaux* ou les procès-verbaux constituent la structure de base du dossier de reconstitution et fixent la séquence chronologique des thèmes discutés. Ils constituent également la source faisant autorité sur le libellé des motions, sur le texte des décisions du Président de l'Assemblée et sur le résultat des votes par appel nominal. En cours de travail, les *Journaux de l'Assemblée* permettent de situer chaque séance dans l'ensemble de la session. On peut considérer que tout le contenu de ces journaux est repris dans le journal des débats reconstitués, permettant ainsi une lecture synoptique des deux sources.

Les « bills » ou projets de loi étaient imprimés deux fois avant leur adoption : une première fois, au moment de leur présentation à l'Assemblée ou peu de temps après celle-ci⁶ et une seconde fois, après leur étude et leur adoption en troisième lecture, soit juste avant d'être soumis au Conseil législatif⁷. Cette nouvelle impression des projets de loi intègre d'éventuels amendements apportés à la version de première lecture au cours des débats. Le Conseil a aussi le pouvoir d'amender les projets de loi. Dans ce cas, on retrouve le texte de ces amendements dans les *Journaux de l'Assemblée*, puisque la Chambre basse devait examiner et se prononcer sur tout amendement à un projet de loi voté au Conseil législatif. La version définitive de la loi se trouve donc ultimement dans les *Statuts de la province de Québec*, lesquels sont également publiés annuellement. À l'occasion, *La Gazette officielle du Québec*, journal officiel de l'exécutif, reproduisant les règlements des lois et les arrêtés en conseil ou décrets du gouvernement, peut fournir des indications précieuses pour compléter un discours en Chambre ou comprendre l'intervention d'un député.

Les documents budgétaires, les crédits, les comptes publics, les règlements de l'Assemblée législative sont aussi des sources de consultation fréquente pour le travail de reconstitution. C'est également le cas des rapports annuels des ministères et de l'*Annuaire statistique* du Québec, publié depuis 1914. Le rapport des élections générales précédant la session étudiée peut aussi éclairer le contexte politique entourant celle-ci. Entre 1913 et 1962, on publiait à chaque session une brochure intitulée *Gouvernement et Législature de la province de Québec*, donnant la liste à jour des membres des deux Chambres, du Conseil exécutif et détaillant les principales fonctions parlementaires : leader, whip, greffier, sergent d'armes, huissier, bibliothécaire. On y trouve de plus un diagramme illustrant l'emplacement des sièges à l'Assemblée et au Conseil. Cette liste est donc une référence précieuse pour bien comprendre l'activité parlementaire⁸. Des listes plus complètes, donnant les résultats électoraux pour tout le Canada se retrouvent dans la collection du *Canadian Parliamentary Guide/Guide parlementaire canadien*, publié régulièrement depuis 1862.

6. L.-P. GEOFFRION, *Règlement annoté de l'Assemblée législative*, Québec, 1941, article 535.

7. Le Conseil législatif était le sénat québécois. Il avait été créé par l'Acte de Québec en 1774 et fut aboli le 31 décembre 1968 après presque deux siècles d'existence. Le Parlement québécois était alors le dernier Parlement provincial canadien à abolir sa Chambre haute.

8. On trouvait et on trouve encore ces renseignements largement diffusés dans les almanachs populaires. Ceux-ci contiennent souvent une photo et une notice biographique des ministres et des députés siégeant à l'Assemblée nationale ainsi qu'au Parlement fédéral canadien. Les collections d'almanachs constituent donc aussi à cet égard une source valable pour l'histoire parlementaire.



Le règlement de l'Assemblée est une source importante pour la reconstitution des débats. Ce règlement élaboré par Louis-Philippe Geoffrion, fut d'abord publié en 1915 et réédité en 1941. Il fut à la base du travail parlementaire à Québec pendant plus d'un demi siècle.

(Bibliothèque de l'Assemblée nationale)

À ces sources officielles et imprimées, ajoutons les dossiers d'archives de l'Assemblée nationale du Québec relatifs aux sessions et contenant des annotations du greffier et des secrétaires de comités et, à l'occasion, des lettres ou autres documents liés aux projets de loi. De plus, les documents de session, dont une partie seulement a été imprimée, constituent une masse documentaire importante dans laquelle les historiens québécois et, en particulier, ceux travaillant en histoire parlementaire sont susceptibles de faire d'heureuses découvertes. Ces documents ont été microfilmés à partir des fonds d'archives de l'Assemblée nationale. Les fonds privés de parlementaires, conservés à l'Assemblée, aux Archives nationales ou ailleurs, peuvent parfois offrir des notes ou des textes de discours prononcés en Chambre. De tels discours rédigés à l'avance sont très rares, car les règlements de l'Assemblée permettaient à un député de consulter ses notes, même copieuses, mais lui interdisaient de lire intégralement un discours⁹. Néanmoins, quelques députés, tels René Chaloult, T.-D. Bouchard, André Laurendeau ou Georges-Émile Lapalme, pour ne nommer que ceux-là, préparaient à l'occasion un texte de leurs interventions qu'ils jugeaient les plus importantes. Parfois, ces

textes ont pu être retrouvés dans les fonds d'archives et sont également traités comme source des débats¹⁰.

9. L.-P. GEOFFRION, *Règlement annoté...*, op. cit., article 285, paragraphe 1.

10. Le discours rédigé est considéré comme une source au même titre que les chroniques parlementaires de la presse. Même si le député a pu écourter son propos n'ayant pas eu le temps, par exemple, de communiquer la totalité de son texte, la source est néanmoins jugée valable. Il est évidemment impossible d'établir hors de tout doute si le député a bien suivi son texte. Les journaux nous fournissent d'ailleurs des éléments de digressions et les remarques lancées

Les brochures politiques publiées sous les auspices d'un parti ou aux frais d'un parlementaire, souvent au moment des élections, peuvent aussi contenir des extraits ou reproduire un discours complet prononcé à l'Assemblée. Ces brochures peu nombreuses sont en général connues et dûment répertoriées dans les catalogues de bibliothèques¹¹.

Enfin, les sources journalistiques constituent le filon essentiel sans lequel le travail de reconstitution serait impossible. Avant la création du *Journal des débats* en 1964, les chroniques parlementaires publiées dans les journaux constituaient l'unique moyen pour un citoyen de suivre quotidiennement le travail des élus. Entre 1893 et 1963, la Tribune de la presse du parlement comptait entre 12 et 30 journalistes attitrés¹² auxquels pouvaient se joindre quelques observateurs de passage. Ces journalistes travaillaient souvent dans des conditions difficiles et devaient retranscrire très rapidement de longs textes pour leurs journaux¹³. Les journaux ayant un chroniqueur à Québec sont les sources de base de la reconstitution des débats; ils sont dépouillés les premiers, puisque les rédacteurs ont été les premiers témoins du déroulement des séances.

L'examen de ces journaux de base est effectué à partir des microfilms. Le nombre de journaux se situe entre 10 et 15 selon les années; les sessions duraient, à cette époque, de deux à quatre mois et le nombre de séances par session variait entre 30 et 75. La session de 1960-1961, sous le gouvernement de Jean Lesage, atteignit un chiffre record, à l'époque, de 107 séances. Ce dépouillement se fait systématiquement à l'aide d'une grille qui permet de bien noter la présence d'une chronique pour chacune des séances dans chaque journal.

Constitution du dossier de séance

Les journaux retenus à cette étape sont ceux qui avaient un représentant à la Tribune de la presse ou qui avaient une forte teneur politique, comme *La*

par d'autres parlementaires. On est cependant assuré que le texte reflète bien la pensée de son auteur.

11. Pour une bibliographie des sources imprimées reproduisant des débats parlementaires, voir : G. GALLICHAN « Les débats parlementaires du Québec (1792-1964) ou la mémoire des mots », *Cahiers de la Société bibliographique du Canada / Papers of the Bibliographical Society of Canada*, n° XXVII, 1988, p. 38-79.
12. *Les membres de la Tribune de la presse. Liste chronologique, 1871-1989*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1990, 7, (212) p.
13. Sur le travail des journalistes à la Tribune de la presse parlementaire à Québec, on consultera : J. SAINT-PIERRE, *Les chroniqueurs parlementaires, membres de la Tribune de la presse de l'Assemblée législative de Québec, 1871-1921*, thèse de doctorat, Université Laval, 1993, xxiv, 725 p.

Minerve d'Arthur Sauvé ou, plus tard, *Le Temps*, hebdomadaire de l'Union nationale. Le dépouillement s'étend sur au moins deux semaines avant et deux semaines après les dates de la session pour bien couvrir toute l'actualité de l'époque. Les chroniques, billets, éditoriaux ou autres dossiers relatifs à la politique québécoise sont alors repérés et photocopiés. Pour certaines sessions, le nombre de photocopies tirées à cette étape peut atteindre jusqu'à 12 000 pages¹⁴.

Ces photocopies sont alors classées et regroupées par date de séance¹⁵; et on ajoute à chaque dossier de séance la photocopie des *Journaux de l'Assemblée* correspondant à ce jour de séance ainsi que tout document pertinent à la reconstitution. Au total, le dépouillement des journaux et la constitution des dossiers représentent de 9 à 10 mois de travail pour une personne.

Les doyens du programme se souviendront que le travail de reconstitution s'effectuait naguère en découpant les photocopies avec des ciseaux ou un découpoir porte-lames. Les passages retenus étaient collés sur une feuille. Le nom des intervenants, les références et tous les éléments de la procédure parlementaire étaient transcrits à la main. Il fallait prévoir des espaces pour intercaler les divers ajouts et une séance pouvait parfois totaliser jusqu'à 100 pages manuscrites. Les dossiers originaux étaient vulnérables à la perte d'un feuillet ou à des mélanges de pagination. Les manuscrits étaient par la suite dactylographiés, corrigés, puis composés pour l'édition. Depuis l'arrivée des logiciels de traitement de texte, cette procédure apparaît digne des *scriptorums* monastiques du Moyen Âge.

L'introduction du traitement de texte a considérablement modifié la préparation des séances. Une mise en forme de la procédure est d'abord effectuée en présentant chaque élément du procès verbal des *Journaux de l'Assemblée* sous la forme du *Hansard*¹⁶. Cette mise en forme est préalable au travail de reconstitution et permet de fixer l'armature procédurale de la séance. À titre d'exemple, voici comment se fait cette transposition :

-
14. Pour les deux longues sessions de 1960-1961 (107 jours de séances) et de 1962 (93 jours de séances), 33 384 photocopies ont été tirées des journaux de l'époque. Ce dépouillement a occupé quatre stagiaires historiens et une préposée à la photocopie pendant six mois.
 15. Pour les besoins du propos, on parle ici indistinctement d'une séance et d'une journée de séance. Pourtant, l'Assemblée peut tenir jusqu'à trois séances au cours d'une même journée. Pour les dossiers de reconstitution, c'est la journée de séance qui est prise en compte, puisque les journalistes font souvent le compte rendu de toutes les séances d'une journée dans la même chronique quotidienne.
 16. Le nom générique de « hansard » est donné au journal des débats dans les parlements de tradition britannique. Il fait référence à Luke Hansard (1752-1828) qui fut, à partir de 1803, le premier éditeur du journal des débats de la Chambre des communes en Grande-Bretagne.

Extrait des *Journaux de l'Assemblée législative* de 1940 :

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 45) intitulé Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal. Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est résolu que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Même passage mis en forme pour la reconstitution des *Débats de l'Assemblée législative* :

Commission des écoles catholiques de Montréal

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard), que le bill 45, intitulé : Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal, soit maintenant lu une deuxième fois.

[discours et débats]

Adopté.

La préparation du dossier informatique ne s'arrête pas à cette mise en forme. Pour accélérer le travail, uniformiser les titres et les formules de procédure, on enregistre, sous forme de macro-commandes ou d'abréviations, le nom de tous les députés et ministres, le titre de tous les projets de loi, chacune des étapes législatives et le nom des journaux utilisés. Au besoin, on peut, en quelques touches précédemment encodées, insérer le nom des projets de loi, appeler le nom d'un député ou inscrire les références de chaque extrait de journaux.

La reconstitution

Une fois le dossier de séance complété tant avec l'ouverture du fichier informatisé que les photocopies des chroniques rassemblées, l'historien peut commencer le véritable travail de reconstitution.

Cette étape consiste à extraire de chacun des journaux la matière pertinente et originale qu'il contient pour enrichir la version des discours des intervenants aux débats. On débute avec un journal qui semble offrir une version plus complète des discours, puis on dépouille attentivement et systématiquement tous les autres. Il est toujours recommandé de travailler un journal à la fois et de suivre phrase à phrase, voire mot à mot, l'ordonnance des sujets traités et des interventions. Ainsi, les passages s'ajoutent, les fragments de textes s'additionnent, les discours s'enrichissent graduellement par les éléments nouveaux repérés dans

chacun des comptes rendus. Le texte prenant forme, on découvre une version finale beaucoup plus complète et nuancée que celle trouvée dans le premier journal.

Jusqu'en 1960 et même au-delà, la plupart des journaux évoluaient dans la mouvance des partis politiques et s'identifiaient souvent comme organes de ceux-ci. Ainsi, au début du XX^e siècle, *Le Soleil* et le *Quebec Daily Telegraph* à Québec, *Le Canada* et *La Presse* à Montréal affichaient clairement leurs couleurs libérales, alors que *L'Événement* et le *Quebec Chronicle* dans la capitale et *La Patrie* ou la *Montreal Gazette* dans la métropole ne cachaient pas leurs sympathies conservatrices. D'autres feuilles « non alignées » défendaient des points de vue différents comme ceux de l'Église catholique dans *L'Action sociale*, fondée en 1907 (devenue *L'Action catholique* en 1915), ou ceux des nationalistes dans *Le Devoir*, fondé en 1910.

Même si les journalistes de la Tribune de la presse travaillaient habituellement dans un esprit de collégialité, s'échangeant leurs notes ou se relayant pour sténographier des discours, les chroniques étaient publiées dans la presse sous un filtre plus ou moins partisan. Dans tel journal, on mettait l'accent sur les interventions d'un parti, ou dans tel autre, on donnait le beau rôle aux adversaires. C'est en comparant rigoureusement toutes les chroniques que l'historien parvient à décoder ces influences et à faire une bonne critique de ces sources. D'ailleurs, les sources journalistiques sont beaucoup plus souvent complémentaires que contradictoires. Une fois épurée de ses allusions partisans, la chronique s'avère presque toujours une source fiable. Les journalistes pouvaient résumer, réduire ou même ne pas tenir compte des propos d'un adversaire, mais n'allaient pas jusqu'à travestir ses paroles ou lui faire dire ce qu'il n'avait pas dit. D'ailleurs, il n'est pas si rare de retrouver des versions identiques de discours parlementaires dans les chroniques de journaux d'idéologies opposées.

Toutefois, si l'historien rencontre des propos antithétiques dans des sources différentes, ils sont toujours évalués à la lumière de l'ensemble du discours. La version la plus plausible est choisie dans le corps du texte, mais la contradiction est toujours signalée par une note donnant l'autre version du texte en question, ainsi que le renvoi aux sources. Il en va de même pour des échanges très techniques dans des domaines économiques ou juridiques lesquels dépassent souvent la compétence du journaliste. Cela explique certaines incohérences dans le reportage des séances. L'historien tente alors de choisir la version la plus plausible et signale en notes les variantes.

Mais en général, de telles situations sont rares. D'ailleurs, elles ne sont pas toutes attribuables à une intention maligne du journaliste ou de l'éditeur du journal. Elles peuvent survenir en raison de l'acoustique déficiente de la salle des

débats ou de la rapidité de réalisation du journal. Un chiffre, un nom de personne ou de lieu, une coquille typographique peuvent être à l'origine d'une erreur. Lorsqu'il est possible de vérifier ces éléments dans une source première, telles les statistiques officielles, les annuaires, les documents d'archives, etc., l'erreur est alors simplement rectifiée. Si une telle vérification est impossible, une note de fin de séance souligne les variantes significatives du texte. Le discours reconstitué représente donc la somme de tous les éléments contenus dans les sources disponibles et le lecteur est informé lorsqu'une source donne une version non concordante avec les autres.

À l'occasion, on voit un député se lever en Chambre sur une question dite « de privilège »¹⁷, pour récuser les propos tenus lors d'une séance antérieure et qu'on lui a attribués dans un ou plusieurs journaux. Dans un tel cas, on ne retire pas les propos contestés, mais on signale par une note que, à une séance ultérieure, le député a récuse lesdits propos rapportés par la presse, et on renvoie le lecteur à la question de « privilège » soulevée par le député.

Il va sans dire que les journaux de langue anglaise sont traités au même titre que ceux de langue française et soumis à la même analyse critique. Il faut cependant noter que la langue de la source n'est pas nécessairement celle dans laquelle le discours a été prononcé. Les débats reconstitués étant publiés en français, les passages extraits de sources de langue anglaise sont ultérieurement traduits et intégrés dans le corps du texte. Cette traduction d'une source d'histoire doit être rigoureuse et tenir compte des anglicismes qui émaillaient autrefois la langue parlementaire. Avant 1960, on ne parlait pas de projets de loi, mais de « bills » ; on s'adressait souvent à l'Orateur (Speaker) plutôt qu'au Président de l'Assemblée ; on soulevait un point d'ordre et non une question de règlement, on dénonçait les « trusts » et non les entreprises multinationales. La traduction historique cache donc des pièges d'anachronismes ; c'est pourquoi les historiens s'assurent de valider toutes les traductions. Lorsque les sources confirment que tel discours a été prononcé en anglais, le passage anglais est conservé intégralement dans le corps du texte et la traduction apparaît alors en note de fin de séance.

Reconstitution de la forme

Les principales difficultés d'intégration se situent du côté de l'uniformisation au présent du temps des verbes. Les journaux, étant publiés habituellement

17. Les députés invoquaient souvent de façon abusive ces questions de privilège. Il s'agit le plus souvent d'une mise au point ou d'une rectification devant la Chambre à propos de faits personnels et non de réelle violation du droit ou du privilège des parlementaires. Un tel cas déclencherait une procédure extraordinaire en Chambre.

le lendemain de la séance, rapportent souvent au passé les délibérations de la Chambre. Les *Débats de l'Assemblée législative* doivent donner une version au présent de la séance reconstituée. Par exemple, un journal pourrait écrire la phrase suivante : « Le ministre a déclaré [à la séance d'hier] que son département prendrait les mesures nécessaires pour régler les problèmes ». Le même passage deviendra dans la version reconstituée : « Le ministre déclare que son département prendra les mesures nécessaires pour régler les problèmes ». Cette gymnastique grammaticale s'acquiert assez facilement au point de devenir un réflexe pour l'historien des débats parlementaires.

Il est plus délicat d'intégrer des passages rapportés en style direct avec d'autres en style indirect. La règle est de toujours privilégier une version directe à une version indirecte. L'intégration des deux styles se fera en utilisant une incise comme « dit-il », « déclare-t-il » ou « affirme-t-il ». On favorise un enchaînement des phrases s'approchant le plus possible du style direct. On évite ainsi une répétition abusive à chaque paragraphe de l'expression « Il dit que... », ainsi que d'autres encore moins élégantes, comme « Il explique que... » ou « Il réplique que... ». Il est habituellement possible d'enlever ces expressions sans altérer le sens de la phrase et en rendant la lecture plus facile.

Il est aussi nécessaire de reproduire sous forme d'échanges, qui est la forme propre aux débats parlementaires, le propos d'un journal rapportant une action comme l'illustre l'exemple suivant extrait de la session de 1940.

Texte de la source :

L'honorable Bissonnette, Orateur de la Chambre, s'est déclaré prêt à accepter la résolution de l'honorable Godbout, mais celle-ci, à la demande du premier ministre, a été remise à la prochaine séance. [*La Presse*, 15 février 1940, p. 25]

Texte reconstitué :

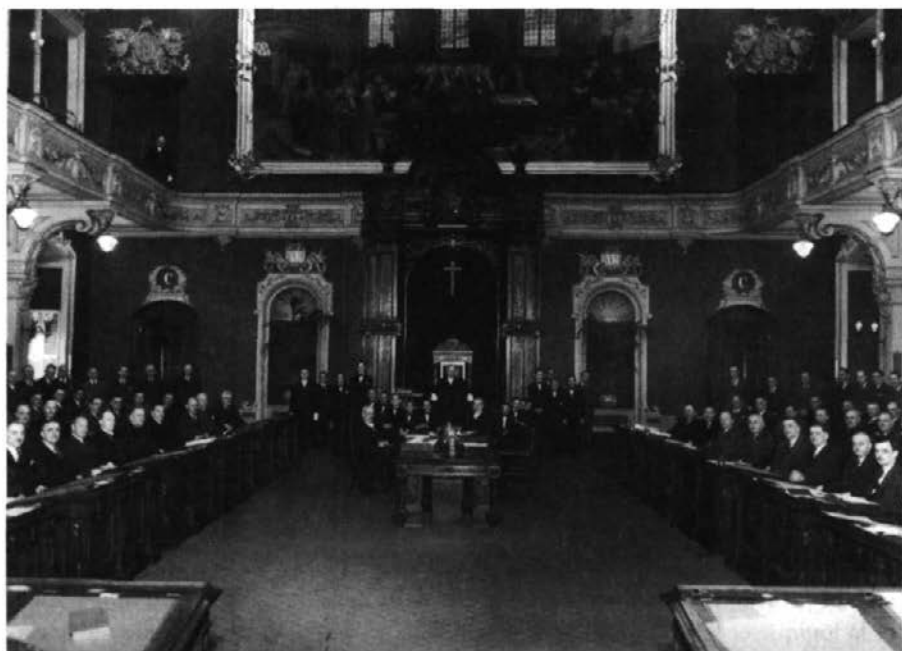
M. l'Orateur se déclare prêt à accepter la résolution du premier ministre. [*La Presse*, 15 février 1940, p. 25]

L'honorable M. Godbout (L'Islet) demande à l'Orateur de remettre sa résolution à la prochaine séance. [*La Presse*, 15 février 1940, p. 25]

M. l'Orateur accepte la demande du premier ministre. [*La Presse*, 15 février 1940, p. 25]

Cette reconstitution se fait également en conformité avec le *Règlement de l'Assemblée législative*, alors en vigueur. On comprend que, pour ne pas alourdir indûment leurs chroniques, les journalistes épargnaient à leurs lecteurs les aspects les plus techniques de la procédure parlementaire. L'historien doit, dans la mesure du possible, retracer cette procédure, la deviner parfois en filigrane des textes, pour restaurer le déroulement des séances en conformité avec les règles législatives.

On veille aussi à éviter dans les *Débats* toute connotation partisane qui proviendrait de l'engagement politique de la source ou qui ne serait qu'un commentaire subjectif du rédacteur. Ainsi, le verbe « prétendre » porte à croire que le propos de l'intervenant n'est pas fondé ou qu'il n'est pas sérieux. On remplacera habituellement ce verbe par un autre, plus neutre, et au lieu de dire : « M. Untel prétend que... », on écrira dans les *Débats de l'Assemblée législative* : « M. Untel, dit / affirme / déclare / que... » On fera de même pour des expressions comme



L'Assemblée législative du Québec en 1945, sous la présidence d'Alexandre Taché. Le premier ministre, Maurice Duplessis, (4^e sur la 1^{re} rangée à gauche à partir du fond) faisait face au chef de l'opposition, Adélard Godbout, (3^e sur la 1^{re} rangée à droite). On reconnaît aussi, entre autres, à droite, René Chaloult et André Laurendeau.

(Archives de l'Assemblée nationale)

« M. Untel s'obstine à nier » qui deviendra : « M. Untel nie » ; « M. Untel improvise une réponse » deviendra : « M. Untel répond » ; ou « M. Untel s'enlise dans des explications compliquées » deviendra : « M. Untel donne diverses explications ». Le but n'est pas de corriger la source, mais de lui enlever son caractère partisan non souhaitable dans une source officielle, surtout lorsque le propos, basé sur un *a priori*, n'apprend rien de plus au lecteur. On évite de même les commentaires sur la qualité des applaudissements qui, selon l'orientation du journal et sa sympathie pour le député, deviennent « longs », « prolongés », « nourris » ou « déliants ». Dans le Journal des débats, on se contente généralement de mentionner « Applaudissements à gauche / à droite ».

Le travail de reconstitution consiste à enrichir chaque intervention par l'ajout d'éléments provenant des sources. Par les adjonctions successives, une phrase sera donc souvent beaucoup plus longue à la fin du processus. L'extrait suivant de la séance du 13 mars 1940 peut servir d'exemple.

M. Duplessis (Trois-Rivières) : Malgré ses promesses, le gouvernement ne fait rien de bon. [*Le Canada*, 14 mars 1940, p. 3]

M. Duplessis (Trois-Rivières) : Malgré ses promesses [*Le Canada*, 14 mars 1940, p. 3] et ce qu'on a fait croire à la population aux dernières élections, [*Le Devoir*, 14 mars 1940, p. 6] le gouvernement ne fait rien de bon. [*Le Canada*, 14 mars 1940, p. 3]

M. Duplessis (Trois-Rivières) : Malgré ses promesses [*Le Canada*, 14 mars 1940, p. 3] et ce qu'on a fait croire à la population aux dernières élections, [*Le Devoir*, 14 mars 1940, p. 6] le gouvernement [*Le Canada*, 14 mars 1940, p. 3] actuel, dirigé par les libéraux, [*La Presse*, 14 mars 1940, p. 11] ne fait rien de bon. [*Le Canada*, 14 mars 1940, p. 3]

Le travail de reconstitution se poursuit ainsi en dépouillant systématiquement toutes les sources. Dans certains cas, il sera nécessaire d'ajouter une ponctuation ou de scinder une phrase en deux, tout en conservant scrupuleusement le sens du propos de l'intervenant. En rebâtissant la source, l'historien doit respecter la logique et la lisibilité du texte, ainsi que les règles d'orthographe, de grammaire et de ponctuation, en les révisant à mesure que la version reconstituée prend forme. Il est par exemple préférable d'utiliser des pronoms plutôt que de répéter inutilement le même nom, ou, inversement, de répéter un nom à la place du pronom, s'il y a un risque de confusion après l'ajout d'un passage. Des conjonctions comme « et », « donc », « car », « afin que » seront également utiles pour

faire des liens entre deux membres de phrase. Dans tous les cas, l'intervention de l'historien dans le texte reconstitué est toujours réduite au minimum.

On renvoie en notes les explications ou éclaircissements nécessaires à la compréhension du texte. On peut aussi y signaler la version originelle de la source ou le commentaire du journaliste, si on juge cette information pertinente et utile au chercheur.

Le piège des doublons

Le doublon est le principal danger qui guette l'historien en cours de travail. Les journaux peuvent rapporter les discours dans différents mots et, souvent aussi, dans un ordre différent. Si bien, qu'il est difficile d'établir si l'orateur, pour bien se faire comprendre, est revenu sur le même sujet à divers moments de son discours ou si le propos est simplement rapporté autrement. Il faut se rappeler que le discours parlementaire cherche habituellement à informer, à convaincre, à défendre ou à dénoncer. Le procédé répétitif n'est donc pas exclu de la stratégie oratoire d'un député ou d'un ministre en Chambre. Le tout repose donc sur le jugement de l'historien qui se base sur l'analyse des sources pour faire ses choix. Il est établi que plusieurs historiens travaillant le même discours n'aboutiront pas exactement au même résultat. L'important demeure que, dans chaque cas, le texte soit clair, cohérent et que toutes les informations pertinentes s'y retrouvent¹⁸. On verra en annexe une illustration de cette réalité avec cinq versions différentes de l'intégration de seulement deux sources journalistiques.

La question de la publication des références mérite une explication. Le maillage des sources nécessite évidemment une multiplication des références. Une page moyenne de débats reconstitués peut contenir plus de 30 références, soit autour de 25 000 références par session. La publication du texte reconstitué avec toutes les références alourdirait considérablement le travail de l'édition et rendrait la lecture constamment entravée de références ou de notes. Le choix a donc été fait de conserver une version intégrale indiquant les sources de chaque passage, laquelle demeure toujours disponible pour les chercheurs aux archives de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, et de publier les *Débats de l'Assemblée législative* sans références. La liste des sources dépouillées, accompagnée d'une analyse critique de ces sources, est fournie au début de chaque session.

18. Voir Annexe 1.

Le dossier complémentaire

Après avoir établi une version reconstituée à partir des journaux de base, l'historien part à la recherche des éléments complémentaires pouvant se retrouver dans la presse régionale. Certains quotidiens régionaux n'avaient pas toujours un représentant attiré à la Tribune de la presse, mais ils pouvaient déléguer à l'occasion un journaliste correspondant pour suivre tantôt un important débat national, tantôt le discours du budget ou encore simplement informer le public régional d'un dossier particulier, tel un débat sur la charte d'une ville ou sur un quelconque dossier local. La presse hebdomadaire peut aussi contenir, à l'occasion, de l'information pertinente à la compréhension d'un débat. Elle peut reproduire *in extenso* le discours d'un député de la région que la grande presse se sera contentée de rapporter sommairement.

La Division de la reconstitution des débats profite d'un instrument bibliographique informatisé, développé par l'historien Frédéric Lemieux, pour repérer tous les titres de périodiques actifs au Québec au cours d'une année donnée. À partir de cette liste, l'historien procède à la recherche d'éléments nouveaux à joindre aux débats ou du moins à la documentation de la session. Ce dépouillement complémentaire représente un à deux mois de travail par session, et parfois plus.

Cet exercice enrichit le texte de base d'une proportion variant de 5 à 15 %. Dans certains cas, lorsque l'on enrichit les *Débats* d'un discours *in extenso* d'un député de l'arrière-ban, la valeur qualitative de la découverte pour l'histoire régionale est plus considérable que le simple ajout mathématique de quelques pages. Loin d'être superflue ou inutile, cette étape garantit que toutes les sources journalistiques susceptibles de contenir de l'information sur les débats ont été visitées. Cette exhaustivité représente assurément un important critère de qualité des débats reconstitués et l'Assemblée nationale peut, à juste titre, en être fière.

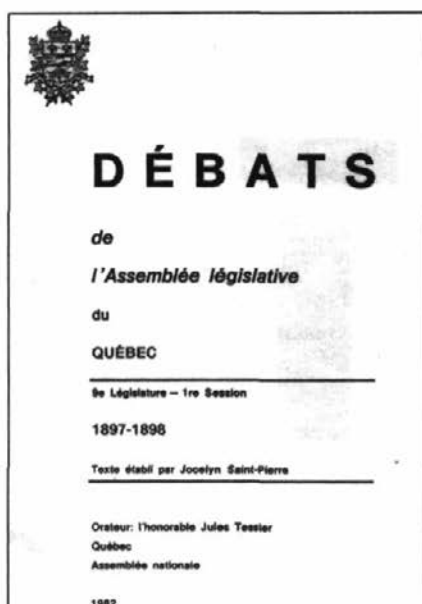
La présentation des débats reconstitués

Le *Journal des débats* est une source dont la consultation est ponctuelle et la lecture presque toujours limitée à tel ou tel débat particulier. Pour en faciliter l'usage, chaque session est accompagnée d'une introduction historique qui la situe dans son contexte, retenant les éléments de l'actualité qui peuvent éclairer les débats ainsi que le rappel des grandes questions discutées. À cette introduction, on ajoute la critique historique des sources utilisées, précisant les tendances politiques de chacun des journaux utilisés ainsi que le climat général entourant la pratique journalistique de l'époque. On donne également une liste des députés et des ministres. Trois index accompagnent les débats de la session, soit un index

des sujets, un index des participants et un index des projets de loi présentés, incluant chacune des étapes législatives. Ces index permettent de repérer un débat en particulier ou de suivre un personnage politique dans ses interventions. L'utilisateur pourra aussi trouver dans les notes de séances, des références bibliographiques, des explications, des précisions ou des éclaircissements sur un point précis.

Ces éléments de présentation sont validés, vérifiés et corrigés au moment de l'édition du texte de la session. Ce travail de relecture et de vérification qui est nécessaire pour tout document publié dans les règles de l'art, l'est d'autant plus pour une source parlementaire dont le contenu doit répondre tant à des critères de précision juridique qu'à des critères de fiabilité historique. Le vote de telle loi à l'Assemblée, l'étude ou l'adoption de telle motion historique, le dépôt de tel important rapport doivent être dûment validés dans une source reconstituée certes, mais dont on réclame une valeur institutionnelle faisant autorité. Un détail, une coquille, un mot oublié, mal traduit ou mal transcrit peut changer radicalement le sens d'une phrase. Aussi, le travail de relecture attentive, de correction minutieuse, d'édition rigoureuse constituent des étapes fondamentales pour un journal reconstitué qui se veut une référence historique et quasi officielle.

L'édition des débats se fait sous deux formes, l'une sur papier, l'autre virtuelle et accessible dans le site Internet de l'Assemblée nationale (www.assnat.qc.ca). La collection sur papier complète la série des débats du XIX^e siècle reconstitués par Marcel Hamelin (1867-1878) ainsi que la collection des débats Desjardins-Malenfant (1879-1892) ; elle fera éventuellement le pont avec la série du *Journal des débats*, publiée sur papier à partir de 1964. Tirée à moins de cent exemplaires, la collection des *Débats de l'Assemblée législative* (1893-1963) est essentiellement destinée aux bibliothèques et à des fins de recherche plus spécialisée. La version virtuelle, accompagnée des introductions et des index, diffuse plus largement le travail des débats re-



Page de titre du Journal des débats reconstitués d'une session parlementaire. Plus d'un quart de siècle de recherche et de travail aura été nécessaire pour restaurer le souvenir de quelque 80 ans de travail parlementaire.

(Bibliothèque de l'Assemblée nationale)

Les cahiers des dix, n° 58 (2004)

constitués. C'est celle-là que les parlementaires, juristes, journalistes, documentalistes et étudiants consulteront plus volontiers pour une vérification rapide ou le repérage rapide d'un débat historique¹⁹.

La banque documentaire

En plus des chroniques parlementaires dépouillées dans les journaux, le programme de reconstitution des débats recueille une masse imposante d'informations. On y trouve des dossiers thématiques sur des questions sociales ou politiques, des éditoriaux, des portraits et des notes biographiques, des articles relatant divers aspects de la vie parlementaire. Une fois terminé le travail de reconstitution, cette documentation est extraite des dossiers et classée selon différents thèmes. On y trouve des articles sur les questions constitutionnelles, sur la structure, la composition, les fonctions et les compétences du Parlement, les élections, le travail parlementaire, les partis politiques, les idéologies, la presse, les édifices, les institutions, divers événements parlementaires, etc.

Cette documentation, qui occupe déjà 40 mètres linéaires de classeurs, pourrait bien être multipliée par quatre ou cinq d'ici la fin du programme. Des notes plus ponctuelles, comme des événements, des anecdotes, du vocabulaire parlementaire, sont aussi colligées sur une base de données²⁰ disponible aux chercheurs à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Conclusion

La méthodologie de reconstitution des débats est le résultat d'une maturation et de l'expérience acquise au fur et à mesure que ce travail a progressé. Tous les problèmes qui se sont présentés ont dû être réglés tout en conservant l'objectif sacré de produire un outil scientifique rigoureux et fiable, tant pour les parlementaires d'aujourd'hui que pour ceux de l'avenir, ainsi que pour des chercheurs universitaires, des juristes, des journalistes, des citoyens ou des étudiants.

Au fil des ans et des révisions de programmes, on a souvent questionné la pertinence de la reconstitution des débats, cherchant à couper court sur le repérage des sources, sur l'exhaustivité du travail et de l'appareil critique, sur la qualité de l'édition. Il faut rendre hommage aux administrateurs et aux décideurs qui ont cru à ce programme et qui ont résisté aux sirènes d'une réduction dans la qualité intellectuelle de l'ouvrage dans le simple but de hâter la fin du programme. C'est d'ailleurs la qualité reconnue du travail effectué par Marcel Hamelin et ses successeurs, de 1974 à 1986, qui a permis une reprise du programme après 1991.

19. Pour un diagramme des étapes du travail de reconstitution, voir Annexe 2.

20. Ces données sont colligées sur la base du logiciel *Pro-Cite*.

Si le travail accompli avant la suspension avait été jugé globalement incomplet ou médiocre, une réouverture du service aurait été grandement compromise. On peut dire que la rigueur de la méthodologie et la qualité du travail auront constitué le véritable palladium de ce programme depuis 30 ans. On peut même affirmer que le souci de livrer à la postérité une œuvre de grande qualité constitue une marque d'authentique respect envers l'itinéraire démocratique du peuple québécois.

Les artisans du programme de reconstitution des débats ont conscience de travailler à la construction d'un monument de mémoire qui restera pour longtemps une contribution majeure aux connaissances et à la compréhension de l'évolution de la société québécoise. Le poète Gaston Miron, décédé en 1996, a consacré sa vie à « rapailler » en poèmes et en images l'identité des Québécois²¹. Dans les années 1987 à 1990, il fréquentait assidûment la Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et il soutenait tous les efforts visant à la reprise de la reconstitution des débats alors suspendue. Le poète se désolait de l'aliénation de notre société atteinte, disait-il, « d'Alzheimer collectif » et il refaisait le triste constat de « nos petites morts et de nos dépossessions collectives ». Par bonheur, quelques années plus tard, la reprise de ce travail de reconstitution des débats parlementaires à l'Assemblée nationale²² a permis à des historiens et à des bibliothécaires, selon les mots de Miron, « d'ausculter le temps avec la patience de l'essentiel ». La reconstitution des débats symbolisera désormais la victoire sur un passé perdu et presque oublié, puis lentement reconquis.

Avec ses milliers de paroles retrouvées, de mots rassemblés, de discours rebâti, l'héritage de la reconstitution des débats sera, pourrait-on dire en souvenir de Gaston Miron, celui d'un Parlement « rapaillé ». La reconstruction des débats parlementaires sur près d'un siècle et leur diffusion, grâce aux nouvelles technologies de l'information, contribuent sans doute à retisser des liens de mémoire et, du coup, à illustrer et à défendre les origines et la trajectoire de la société québécoise. Elle enracine l'Assemblée nationale dans une continuité historique et appuie sa légitimité. Ce travail colossal a été celui d'au moins deux générations de chercheurs et représente un effort collectif imposant consenti malgré des contraintes et des difficultés nombreuses. Il pourra, espérons-le, servir d'exemple à des peuples longtemps privés de leur mémoire et de leur histoire.

Gilles Gallichan

-
21. GASTON MIRON, *L'Homme rapaillé. Poèmes 1953-1975*, [Montréal], Éditions Typo, 1996, 257 p.
 22. Nous devons à M. Jean-Pierre Saintonge, Président de l'Assemblée nationale de 1989 à 1994, la reprise du programme de reconstitution des débats en 1991.

Annexe 1

Exemples de possibilités d'intégration de deux sources dans le discours reconstitué d'un député.

L'exemple suivant illustre les variantes possibles dans l'intégration des sources en vue d'une version reconstituée. Il s'agit de l'extrait d'un discours de René Chaloult, député de Québec, parlant le 13 février 1948 sur le projet de loi 7 : *Loi accordant aux municipalités des pouvoirs spéciaux pour remédier à la crise du logement*. On a demandé à cinq historiens aguerris au travail de reconstitution des débats d'intégrer deux passages extraits de *La Patrie* et de *L'Action catholique*. Voici d'abord les deux passages suivis des cinq versions toutes légèrement différentes, mais admissibles aux *Débats de l'Assemblée législative*.

Texte de *La Patrie*:

[M. Chaloult déclare] Ce n'est pas la première fois que le chef de l'Union nationale pose des gestes de grande portée. Il est intéressant de constater que le gouvernement de Québec ait reconnu ses propres responsabilités et qu'il ait pris position sur la question de l'autonomie. Ceci n'exclut pas la responsabilité d'Ottawa en matière des logements, qui est en réalité, le grand responsable de la crise présente du logement. [*La Patrie*, 14 février 1948, p. 26]

Texte de *L'Action catholique*:

[M. Chaloult déclare] Je félicite le gouvernement d'avoir reconnu sa responsabilité en ce domaine. J'estime que c'est essentiellement sa responsabilité en vertu de la constitution. Mais ça ne veut pas dire que ceux qui ont posé le problème et qui en sont la cause n'ont pas leur part de responsabilité et ne doivent pas contribuer financièrement à le régler. [*L'Action catholique*, p. 22]

Version 1

M. Chaloult (Comté de Québec): [...] Ce n'est pas la première fois que le chef de l'Union nationale pose des gestes de grande portée. Il est intéressant de constater que le gouvernement de Québec ait reconnu ses propres responsabilités [*La Patrie*, p. 26] en ce domaine [*L'Action catholique*, p. 22] et qu'il ait pris position sur la question de l'autonomie. [*La Patrie*, p. 26] Je le félicite d'avoir reconnu sa responsabilité. J'estime que c'est essentiellement la sienne en vertu de la constitution. Mais ça ne veut pas dire que ceux qui ont posé le problème et qui en sont la cause, [*L'Action catholique*, p. 22] car en réalité c'est Ottawa qui est le grand responsable de la crise présente du logement, [*La Patrie*, p. 26] n'ont pas leur part de responsabilité et ne doivent pas contribuer financièrement à la régler. [*L'Action catholique*, p. 22]

Version 2

M. Chaloult (Comté de Québec) : [...] Ce n'est pas la première fois que le chef de l'Union nationale pose des gestes de grande portée. Il est intéressant de constater que le gouvernement de Québec ait reconnu ses propres responsabilités [*La Patrie*, p. 26] en ce domaine [*L'Action catholique*, p. 22] et qu'il ait pris position sur la question de l'autonomie. [*La Patrie*, p. 26] Je l'en félicite, car j'estime que c'est essentiellement sa responsabilité en vertu de la constitution. Mais ça ne veut pas dire que ceux qui ont posé le problème et qui en sont la cause n'ont pas leur part de responsabilité et ne doivent pas contribuer financièrement à le régler. [*L'Action catholique*, p. 22] Ceci n'exclut donc pas la responsabilité d'Ottawa en matière des logements, car c'est lui, en réalité, le grand responsable de la crise présente du logement. [*La Patrie*, p. 26]

Version 3

M. Chaloult (Comté de Québec) : [...] Ce n'est pas la première fois que le chef de l'Union nationale pose des gestes de grande portée. Il est intéressant de constater que le gouvernement de Québec ait reconnu ses propres responsabilités, qu'il ait pris position sur la question de l'autonomie, [*La Patrie*, p. 26] et je l'en félicite. J'estime que c'est essentiellement sa responsabilité en vertu de la constitution. Mais ça ne veut pas dire que ceux qui ont posé le problème et qui en sont la cause n'ont pas leur part de responsabilité et ne doivent pas contribuer financièrement à le régler. [*L'Action catholique*, p. 22] Ainsi, cela n'exclut pas la responsabilité d'Ottawa en matière des logements, qui est en réalité, le grand responsable de la crise présente du logement. [*La Patrie*, p. 26]

Version 4

M. Chaloult (Comté de Québec) : [...] Ce n'est pas la première fois que le chef de l'Union nationale pose des gestes de grande portée. Il est intéressant de constater que le gouvernement de Québec ait pris position sur la question de l'autonomie. [*La Patrie*, p. 26] Je félicite le gouvernement d'avoir reconnu, en vertu de la constitution, essentiellement [*L'Action catholique*, p. 22] ses propres responsabilités [*La Patrie*, p. 26] en matière des logements. [*La Patrie*, p. 26] Mais ça ne veut pas dire que ceux qui ont posé le problème et qui en sont la cause n'ont pas leur part de responsabilité et ne doivent pas contribuer financièrement à le régler. [*L'Action catholique*, p. 22] Ottawa est en réalité le grand responsable de la crise présente du logement. [*La Patrie*, p. 26]

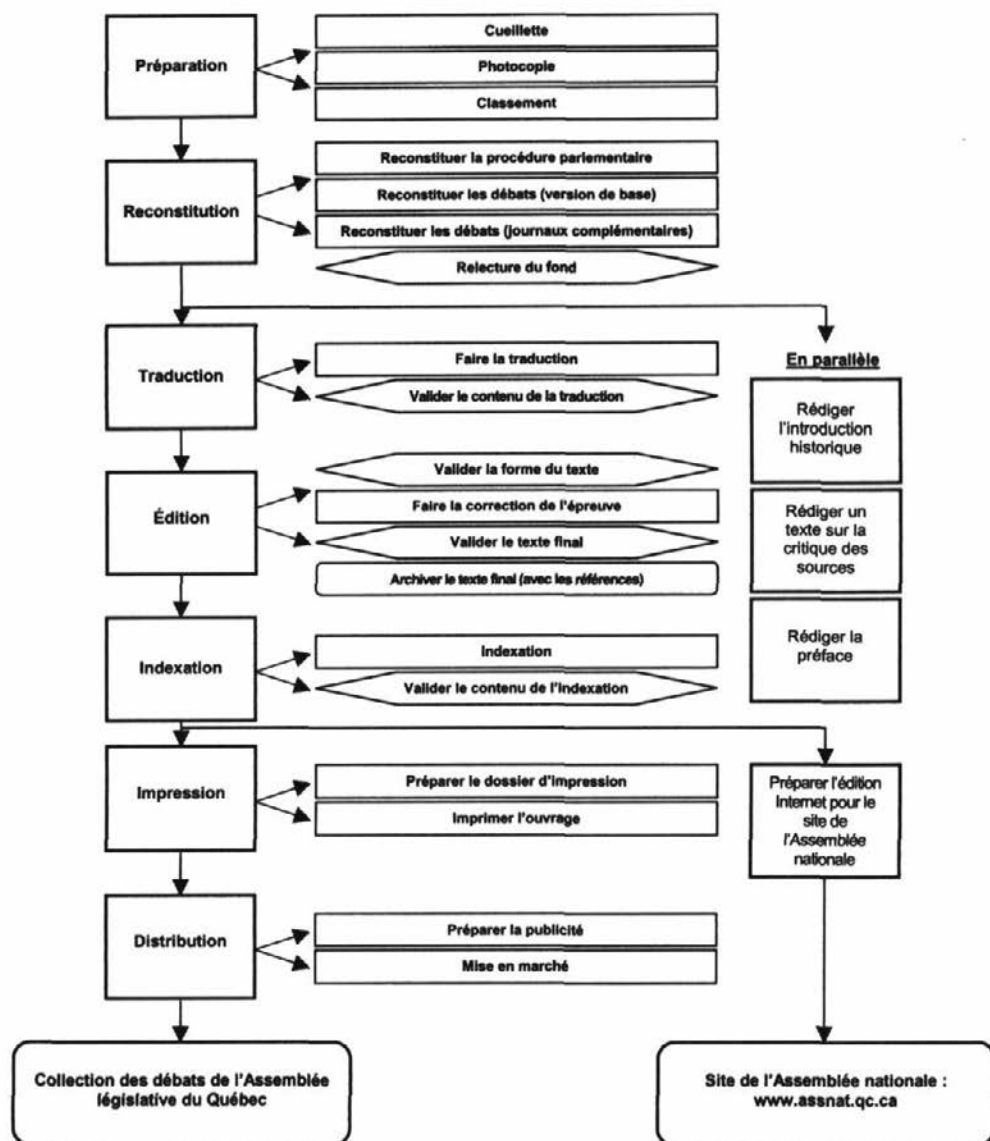
Version 5

M. Chaloult (Comté de Québec) : [...] Je félicite le gouvernement d'avoir reconnu sa responsabilité en ce domaine. [*L'Action catholique*, p. 22] Ce n'est pas la première fois que le chef de l'Union nationale pose des gestes de grande portée. Il est intéressant de constater que le gouvernement de Québec ait reconnu ses propres responsabilités et qu'il ait pris position sur la question de l'autonomie. [*La Patrie*, p. 26] J'estime que c'est essentiellement sa responsabilité en vertu de la constitution. Mais ça ne veut pas dire que ceux qui ont posé le problème et qui en sont la cause n'ont pas leur part de responsabilité et ne doivent pas contribuer financièrement à le régler. [*L'Action catholique*, p. 22] Ceci n'exclut donc pas la responsabilité d'Ottawa en matière des logements, qui est, en réalité, le grand responsable de la crise présente du logement. [*La Patrie*, p. 26]

L'auteur remercie Geneviève Barry, Josée Levasseur, Frédéric Roussel-Beaulieu et Éric Vaillancourt de leur collaboration.

Annexe 2

Processus de la reconstitution des débats



Le tableau précédent, réalisé par M. Patrice Toupin en 1998 dans le cadre d'une étude administrative sur le programme, a été mis à jour par Mme Hélène Lapointe en 2004. L'auteur tient à remercier tous les membres de la Division de la reconstitution des débats pour leur collaboration dans la réalisation de cet article, ainsi que Mme Gisèle Gallichan qui l'a relu et corrigé.